

Geneviève GAILLARD  
Députée des DEUX-SÈVRES

### COMMUNIQUE DE PRESSE

au « **OGM pas du tout** » des français,  
une majorité parlementaire UMP désunie et affaiblie emporte de peu la décision,  
ce sera « **OGM à la folie** »

La version du Sénat du Projet de loi OGM a finalement été confirmée, voire encore accentuée dans l'essentiel de ses dangers et travers, à une très faible majorité 249 pour / 228 contre.

Derrière ce résultat brut, et en marge de ce qui a été médiatisé sous le terme « affaire Kosciusko-Morizet » je note que 10 députés UMP ont rejoint le vote unanimement contre du PS, des verts et de la gauche démocratique et républicaine et que 31 autres se sont abstenus.

Je félicite ces parlementaires, j'avais d'ailleurs participé à une conférence de presse le 02 avril dernier pour appeler la majorité UMP à un sursaut de responsabilité face au massacre du texte, nous avons été entendu et cela a presque réussi... mais l'UMP n'a pas gagné le concours du courage et du respect des attentes citoyennes.

Au final, tous les amendements proposés par le groupe socialiste ont été rejetés souvent avec mépris et toujours avec la plus grande mauvaise foi face à leur pertinence. Je pense par exemple à celui que j'avais rédigé sur le principe de réparation grâce auquel nous aurions pu légitimer la contribution de l'ensemble de la filière OGM à l'indemnisation des contaminations OGM, au lieu de la faire reposer sur les seuls agriculteurs. Principe qui aurait aussi fondé la mise en place d'un fonds d'indemnisation qui aboutisse à une réparation systématique et rapide des contaminations, alors que le texte conditionne cette réparation du préjudice à la satisfaction de conditions très strictes d'établissement de la preuve du lien de causalité...

La notion de préjudice reste la plus restrictive qui soit seul le dommage économique au sens minimum du terme est visé, la question du seuil qui définit ce qui est « sans OGM » a été évitée et renvoyée à plus tard avec seule référence au seuil d'étiquetage européen de 0,9 %...

Ce texte est un échec, ses seuls mérites en l'état sont de transposer la Directive 2001/18 qui consacre l'obligation de transparence et d'information du public, par la création d'un registre national public des cultures OGM, de se doter de règles de fonctionnement indépendant du Haut Conseil des biotechnologies qui examinera demain les demandes d'autorisations de mises sur le marché, ne y associant les citoyens, et de financer la recherche publique grâce à laquelle nous en apprendrons peut-être plus sur les dangers qu'implique la dissémination des OGM.

Geneviève GAILLARD  
le 10/04/08